

CPI - ENAP / Classe préparatoire intégrée de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire**Financement**

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ENAP
Christine JEAY CEPEDA
05.53.98.89.19
christine.cepede@justice.fr

Accès à la formation**Publics visés :**

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

Conditions d'accès :

Titulaires d'un diplôme de niveau Bac+3 (Master ou équivalent), les auditeurs de la CPI sont sélectionnés sur la base des critères suivants : Des critères sociaux (plafond de ressources, points de charge en fonction de la situation personnelle et familiale) Le mérite La motivation pour intégrer la fonction publique et notamment l'administration pénitentiaire Les capacités d'engagement

Prérequis pédagogiques :

Les personnes intéressées peuvent télécharger la notice d'information et le dossier de candidature à l'adresse suivante :<http://www.enap.justice.fr/classe-preparatoire-integree-2021-2022-ouverture-des-inscriptions> Ensuite, la sélection des candidats à la classe préparatoire intégrée est effectuée par une commission composée de quatre membres nommés par le directeur de l'École nationale d'administration pénitentiaire. Celle-ci comprend : le directeur chargé de la formation ou son représentant, avec voix prépondérante, un membre du corps des directeurs des services pénitentiaires et de celui des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation, le coordonnateur pédagogique de la classe préparatoire intégrée. Un fonctionnaire chargé des questions d'égalité des chances peut également être associé à cette commission. Les entretiens de sélection se dérouleront par voie électronique à la fin du mois de juin 2021.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

L'ENAP située à Agen (47) organise une préparation aux concours de catégorie A et B de l'administration pénitentiaire (directeur des services pénitentiaires (A), directeur pénitentiaire d'insertion et de probation (A), conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (A) et lieutenant pénitentiaire (B). Cette préparation est destinée à toute personne (étudiant(e), ou demandeur d'emploi) titulaire des diplômes exigibles pour ces corps par la voie du concours externe et qui sont éligibles au dispositif d'égalité des chances dans l'accès aux fonctions publiques.

Contenu et modalités d'organisation

La formation vise à préparer les auditeurs aux épreuves écrites et orales des concours de catégorie A et B de l'administration pénitentiaire. Elle comprend donc deux phases : Préparation aux épreuves écrites avec apports méthodologiques nécessaires à l'ensemble des épreuves écrites Préparation aux épreuves orales avec apports méthodologiques, des séminaires d'intégration de la culture professionnelle, et un stage d'une semaine en service pénitentiaire d'insertion et de probation. Les plus de la préparation Enap : Le soutien pédagogique individualisé La découverte des métiers et des services avec le contact quotidien de toutes les catégories de personnel œuvrant au sein de l'administration pénitentiaire

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**
Commentaires sur la parcours personnalisable **Les auditeurs de la CPI sont hébergés à titre gracieux sur le campus de l'école. Ils bénéficient également de la restauration gratuite durant toute la durée de la préparation.**

Validation(s) Visée(s)

> **Attestation de fin de formation**

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00222895	du 30/08/2021 au 30/06/2022	Agen (47)	ENAP		Non éligible	